

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 296

5 février 2008

### SOMMAIRE

Alov S.à r.l. ....	14208	Lambaro S.à r.l. ....	14208
Ambiance Bains s.à r.l. ....	14174	Latina Energy S.A. ....	14203
Am Stall Sàrl ....	14201	LB SPV SCA ....	14205
Antennes Kirsch S.à r.l. ....	14202	Lux Promotion 1 S.à r.l. ....	14201
Applied Radio Technology S.A. Holding Company ....	14202	Lux-Promotion 3 S.à r.l. ....	14200
Applied Radio Technology S.A. Holding Company ....	14204	Lux-Promotion 4 S.à r.l. ....	14200
Auberge du Lac ....	14196	Melux-Bau Sàrl ....	14175
Aventura Finance S.A. ....	14185	Moon International Luxembourg S.A. ....	14200
Beauritz S.A. ....	14205	MW Zander Luxembourg Holding S.A. ..	14183
Beauritz S.A. ....	14205	mytoma.com ....	14185
Beauritz S.A. ....	14206	NeWeb Holding S.A. ....	14184
BK Service Management S.A. ....	14186	Oustal SA ....	14207
Boissière Investment S.A. ....	14183	Philolux, s.à r.l. ....	14162
Bringar Investments S.A. ....	14208	Pointe du Colombier Investissements S.à r.l. ....	14186
Caswell S.à r.l. ....	14184	Postbahnhof an der Spree 5, Berlin S.à r.l. .....	14196
Colonnade Holdco N° 6 S.à r.l. ....	14207	Questor S.A. ....	14206
Colonnade Holdco N° 6 S.à r.l. ....	14207	Ravendonk Beheer B.V. S.à r.l. ....	14186
Comptoir de la Toiture S.à r.l. ....	14196	Ravendonk Beheer B.V. S.à r.l. ....	14196
Dépôt MANGEN ET KRACK S.à r.l. ....	14202	Schembri Sàrl ....	14176
Donpal Financière S.A. ....	14183	Schwarzer Peter S.à r.l. ....	14200
DuPont International (Luxembourg) S.C.A. ....	14175	Société Européenne de Participations et Investissements ....	14204
Effequatro S.A. ....	14204	Solidus GP SA ....	14206
Fantes & Co. S. à r.l ....	14176	Somtralux S.A. ....	14168
Fidelity International Real Estate Fund Company 12 ....	14162	Springwater MWZ Holdings S.à r.l. ....	14184
Fluinvest S.A. ....	14185	Stel Invest S.A. ....	14201
Gartengestaltung Bohr S.à r.l. ....	14176	Strategic Partners S.à r.l. ....	14204
Idea Lux S.à r.l. ....	14175	Strawberry Investment 2 S.à r.l. ....	14177
Jack & Sons Invest ....	14203	Surinvest S.A. ....	14185
Johannes u. Partner GmbH ....	14177	Taiga S.à r.l. ....	14201
Johnson Controls SA/NV, Luxembourg branch ....	14203	Tishman Speyer French Core VI S.à r.l. ..	14169
JÜRGEN - SCHILLO G.m.b.H., Frisör und Toupetstudio ....	14202	Trading and Shipping S.A. ....	14203
		Transport Fluvial S.à r.l. ....	14183

**Philolux, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 2, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 103.783.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 15 janvier 2008.

Pour PHILOLUX SARL

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

Référence de publication: 2008011378/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04401. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

**Fidelity International Real Estate Fund Company 12, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1479 Luxembourg, place de l'Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 135.062.

STATUTES

In the year two thousand and seven on the tenth of December.

Before, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

FIDELITY INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, a private limited company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Oakhill House, 130 Tonbridge Rd., Hildenborough, Kent TN11 9 DZ Tonbridge, Great Britain and being registered with Registrar of Companies for England and Wales under the number 02349713;

here represented by Bertrand Gérardin, Lawyer, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of FIDELITY INTERNATIONAL REAL ESTATE FUND COMPANY 12 (the Company).

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop, own (on a long- or short-term basis), operate and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect shareholding and to group companies, any assistance including financial assistance (to the extent permitted under the Companies Act), loans, bond loans, advances or guarantees and «letters of comfort».

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its objects.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office.** The registered office is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 15,000.- (fifteen thousand Euro), represented by 15,000 (fifteen thousand) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

**Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

**Art. 10. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

**Art. 12. Management.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 13. Liability of the manager(s).** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14. General meetings of the shareholders.** The annual general meeting of shareholder(s) shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting within four months after the close of the financial year.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

**Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 16. Financial year.** The Company's year starts on the 1 July of each year and ends on 30 June of the following year.

**Art. 17. Financial statements.** Each year, with reference to 31st May, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18. Appropriation of profits, reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 19. Liquidation.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20. Statutory auditor - External auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

**Art. 21. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

All the 15,000 (fifteen thousand) shares having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each have been subscribed by FIDELITY INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 15,000.- (fifteen thousand Euro) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

The valuation certificate and the confirmation by the shareholder, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 30 June 2008.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,000.- (two thousand euro).

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at three (three). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- M. Claude Hellers born on June 27, 1967 in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and whose address is at Kansallis House, Place de l'Etoile, BP 2174, L - 1021 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mr. Marc Wathelet born on November 27, 1967 in Liège, Belgium and whose address is at Kansallis House, Place de l'Etoile, BP 2174, L - 1021 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Edmund James Borgen Wrigley, born on May 12, 1967 in Quezon City, Philippines and whose address is at 17 West Common Way, Harpenden, Hertfordshire, England.

2. the registered office is established at Kansallis House, Place de l'Etoile BP - 2174 / L-1021 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

3. PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, is appointed as statutory auditor of the Company; and

4. the term of office of the statutory auditor shall end at the close of the annual General Meeting to be held in 2008.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

FIDELITY INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, une société de droit anglais ayant son siège social à Oakhill House, 130 Tonbridge Rd., Hildenborough, Kent TN11 9 DZ Tonbridge, Grande Bretagne, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 02349713;

ici représentée par Bertrand Gérardin, avocat, résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de FIDELITY INTERNATIONAL REAL ESTATE FUND COMPANY 12 (ci-après, la Société).

**Art. 2. Objet social.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à l'investissement dans des biens immobiliers, à la création, la gestion, la mise en valeur, l'acquisition (sur une base à court ou à long terme), le fonctionnement et à la liquidation d'un portefeuille se composant plus particulièrement mais non limité à tous titres de toute origine, à participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, recevoir ou accorder des brevets de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte ainsi

qu'aux société du groupe tout type d'assistance y compris financière (dans la limite des dispositions prévues par la Loi sur les Sociétés Commerciales), des prêts, emprunts par obligation, avances ou garanties ainsi que des «lettres de confort».

La Société pourra accomplir toutes opérations industrielles ou commerciales favorisant directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder par voie de placement privé à l'émission de titres, d'obligations, de bons de caisse, sûretés et certificats sous condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de 15.000,- EUR (quinze mille Euros) représenté par 15.000 (quinze mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) chacune.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

**Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9. Transfert de parts sociales.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

**Art. 10. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

**Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le gérant qui délègue

déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14. Assemblées générale des associés.** Chaque année, dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice comptable, l'assemblée générale annuelle des associés se réunira au siège social de la Société ou en tout autre endroit à Luxembourg spécifié dans la convocation.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

**Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

**Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, au 31 mai, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 18. Distribution des bénéfiques, réserves.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 19. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

**Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Souscription et libération*

L'intégralité des 15.000 (quinze mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) chacune sont été souscrites par FIDELITY INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de 15.000,- EUR (quinze mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Le certificat d'évaluation et la confirmation de l'associé unique, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante, et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte et seront soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Dispositions Transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 30 juin 2008.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 2.000,- (deux mille euros).

#### *Assemblée Générale Constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de 3 (trois). Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
  - M. Claude Hellers, né le 27 juin 1967 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et résidant à Kansallis House, Place de l'Etoile, BP 2174, L - 1021 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
  - M. Marc Wathelet, né le 27 novembre 1967 à Liège, Belgique et résidant à Kansallis House, Place de l'Etoile, BP 2174, L-1021 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
  - M. Edmund James Borgen Wrigley, né le 12 mai 1967 à Quezon City, Philippines et résidant à 17 West Common Way, Harpenden, Hertfordshire, Angleterre.
2. le siège social de la société est établi à Kansallis House, Place de l'Etoile BP - 2174 / L-1021 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
3. PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes de la Société; et
4. le terme du commissaire aux comptes mentionné ci-dessus prend fin à l'Assemblée Générale annuelle se tenant en 2008.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Gérardin, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, Relation: LAC/2007/40753. — Reçu 150 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008011537/242/363.

(080007314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

#### **Somtralux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 2, Am Broch.

R.C.S. Luxembourg B 60.361.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 15 janvier 2008.

Pour SOMTRALUX SA

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

Référence de publication: 2008011380/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04395. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080007471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Tishman Speyer French Core VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.079.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

TISHMAN SPEYER FRENCH CORE HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the Luxembourg law, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Company Register,

here represented by Mr Gael Toutain, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on December 19th, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates). In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name TISHMAN SPEYER FRENCH CORE VI S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is fixed at fifty-three thousand two hundred fifty Euro (€ 53,250.-) represented by two thousand one hundred thirty (2,130) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of at least three managers divided into two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers». The manager(s) need not to be shareholder(s). The manager (s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

**Art. 13.** In dealing with third parties, the sole manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either shareholders or not.

**Art. 14.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the sole manager or the board of managers.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a secretary from among its members.

In case of plurality of managers, the meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

In case of plurality of managers, a manager may be represented by another member of the board of managers, and a member of the board of managers may represent several managers.

In case of plurality of managers, the board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category B manager. Any decisions taken by the board of managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category B manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of plurality of managers, one or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

In case of plurality of managers, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since

the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by the Articles.

**Art. 15.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

**Art. 16.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 17.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 18.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the sole manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 20.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2008.

#### *Subscription - payment*

The articles of association having thus been established, TISHMAN SPEYER FRENCH CORE HOLDINGS S.à r.l., prenamed, declared to subscribe the two thousand one hundred thirty (2,130) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of fifty-three thousand two hundred fifty Euro (€ 53,250.-).

The amount of fifty-three thousand two hundred fifty Euro (€ 53,250.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand five hundred Euro (€ 2,500.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder resolves to:

1. Appoint the sole shareholder as sole manager of the Company for an unlimited period of time.
2. Fix the registered seat of the Company at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TISHMAN SPEYER FRENCH CORE HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social aux 34-38, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

ici représentée par M. Gael Toutain, employé privé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 19 décembre 2007,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination TISHMAN SPEYER FRENCH CORE VI S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinquante-trois mille deux cent cinquante Euro (€ 53.250,-) représenté par deux mille cent trente (2.130) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'au moins trois gérants divisés en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Il(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

**Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique ou le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 14.** Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le gérant unique ou le conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, un gérant peut en représenter un autre au conseil de gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie B est présent ou représenté. Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de pluralité de gérants, chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

En cas de pluralité de gérants, une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de gérance, dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant unique ou le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 16.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 18.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant unique ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2008.

#### *Souscription - libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, TISHMAN SPEYER FRENCH CORE HOLDINGS S.à r.l., désignée ci-dessus, déclare souscrire aux deux mille cent trente (2.130) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en numéraire de cinquante-trois mille deux cent cinquante Euro (€ 53.250,-).

Un montant de cinquante-trois mille deux cent cinquante Euro (€ 53.250,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux mille cinq cents Euro (€ 2.500,-).

#### *Décisions de l'associé unique*

L'associé unique décide de:

1. Nommer l'associé unique comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
2. Fixer l'adresse du siège social aux 34-38, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Toutain, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, Relation: LAC/2007/43172. - Reçu 532,50 euros.

*Le Receveur (signé): R. Jungers.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

J. Baden.

Référence de publication: 2008011632/211/309.

(080007507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

#### **Ambiance Bains s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9672 Niederwampach, Maison 19.

R.C.S. Luxembourg B 102.350.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 15 janvier 2008.  
Pour AMBIANCE BAINS SARL  
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER  
V. Roman

Référence de publication: 2008011382/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04398. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Idea Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5573 Remich, 6, Montée Saint Urbain.

R.C.S. Luxembourg B 65.914.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 15 janvier 2008.  
Pour IDEA LUX SARL  
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER  
V. Roman

Référence de publication: 2008011388/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04379. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**DuPont International (Luxembourg) S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: Contern,

R.C.S. Luxembourg B 78.109.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 7 novembre 2007*

- M. Paul Steffes a été réélu dans sa qualité de gérant ayant le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature pour le besoin des affaires courantes, pour une durée indéterminée; et

M. Arsène Schiltz, demeurant à 12, ceinture des Rosiers, L-1446 Luxembourg a été désigné dans sa qualité de gérant ayant le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature pour le besoin des affaires courantes pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- DPC (LUXEMBOURG) S.à.r.l.
- DuPont DE NEMOURS DEVELOPMENT S.A.
- M. Paul Steffes
- M. Arsène Schiltz.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008011890/260/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04354. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Melux-Bau Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5441 Remerschen, 11, Simengseck.

R.C.S. Luxembourg B 109.536.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 15 janvier 2008.

*Pour MELUX-BAU SARL*

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

Référence de publication: 2008011389/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04377. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080007488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Schembri Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5570 Remich, 19, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 88.028.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 15 janvier 2008.

*Pour SCHEMBRI S.à r.l.*

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

Référence de publication: 2008011390/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04375. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080007491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Gartengestaltung Bohr S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5471 Wellenstein, 36, rue Sainte Anne.

R.C.S. Luxembourg B 52.640.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 15 janvier 2008.

*Pour GARTENGESTALTUNG BOHR S.à r.l.*

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

Référence de publication: 2008011391/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04372. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080007493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Fantes & Co. S. à r.l, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5471 Wellenstein, 18A, rue Sainte Anne.

R.C.S. Luxembourg B 108.075.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 15 janvier 2008.

*Pour FANTES & CO S.à r.l.*

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

Référence de publication: 2008011392/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04361. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080007495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Johannes u. Partner GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7475 Schoos, 10, rue de Rollingen.

R.C.S. Luxembourg B 110.089.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 15 janvier 2008.

*Pour JOHANNES U. PARTNER GMBH*

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

Référence de publication: 2008011393/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04366. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

**Strawberry Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.098.

## STATUTS

L'an deux mille sept, le quatre décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MURDOCH AND COMPANY, un partnership constitué sous le droit des Iles des Bermudes, ayant son adresse au 6 Front Street, Hamilton HM 11, Iles des Bermudes,

ici représenté par Monsieur Charles Etonde, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, à L-1653 Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 15 novembre 2007.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec laquelle elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Titre 1<sup>er</sup> . - Dénomination sociale - Siège social - Durée - Objet social - Capital social - Dénomination sociale**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le comparant et toutes les personnes qui deviendront associés une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

La société prend la dénomination de STRAWBERRY INVESTMENT 2 S.à r.l.

**Siège social**

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil de gérance, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur décision de l'associé unique ou des associés à tout autre endroit de la commune du siège ou à l'étranger. En tout état de cause, la société restera une société luxembourgeoise.

**Durée**

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Objet social**

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement, à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat

et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut acquérir et céder toutes autres sortes de valeurs mobilières, soit par souscription, achat, échange, vente ou de toute autre manière.

La société peut détenir des parts dans des sociétés de personnes. En outre, la société peut acquérir, administrer, développer et céder de la propriété immobilière sise à Luxembourg ou à l'étranger.

De manière générale, la société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

### Capital social

**Art. 5.** Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cent euros) représenté par 500 (cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 8.** La société comporte initialement un associé unique. Elle peut à tout moment comporter plusieurs associés par suite notamment de cession ou de transmission totale ou partielle des parts sociales ou de création de parts nouvelles. Dans ce cas, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente. (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Les héritiers, créanciers ou, autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

### Titre II. - Conseil de Gérance - Assemblée Générale - Conseil de Gérance

**Art. 11.** La société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins quatre gérants, associés ou non, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés en cas de pluralité d'associés.

Le conseil de gérance se réunit sur la demande d'au moins deux gérants. Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins sept (7) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance. Il peut être renoncé à toute convocation moyennant l'assentiment par écrit, par fax ou e-mail de chaque gérant.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si les trois quarts de ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre gérant étant admis sans qu'un gérant ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les gérants peuvent également émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax ou e-mail. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira les mêmes effets qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Toute décision du conseil de gérance devra être prise à la majorité des trois quarts des gérants nommés.

Les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances. Toutefois, ils ne peuvent acquérir des immeubles, hypothéquer, mettre en gage ou participer à d'autres sociétés sans l'accord préalable des trois quarts des voix des associés.

**Art. 12.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit des gérants ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances car la signature conjointe d'au moins trois (3) gérants ou par la signature d'un délégué du conseil de gérance, dans les limites de ses pouvoirs. La signature de deux gérants sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

### Assemblée générale

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives lors de l'assemblée générale des associés. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

### **Titre III. - Année sociale - Répartition des bénéfices - Année sociale**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, le 31 décembre, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre communication des comptes annuels de la société au siège social.

#### **Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale le cas échéant, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 20.** Aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société restera une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi concernant les sociétés commerciales. Dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été valablement dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

#### *Souscription et paiement*

Les 500 (cinq cent) parts sociales ont été souscrites par MURDOCH AND COMPANY, prénommée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cent euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent remplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Sont appelés aux fonctions de gérants:

1. Monsieur Claude Zimmer, licencié en sciences économiques, ayant pour adresse professionnelle le 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

2. Monsieur Claude Schmitz, conseiller fiscal, ayant pour adresse professionnelle le 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3. Madame Barbara Patterson, administratrice de sociétés, ayant pour adresse professionnelle Compass Point, 9 Bermudiana Road Hamilton, HM 11, Iles des Bermudes,

4. Madame Kim Stevens, employée, ayant pour adresse professionnelle Compass Point, 9 Bermudiana Road Hamilton, HM 11, Iles des Bermudes;

avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

### Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Les statuts de la société sont établis en langue française et en langue anglaise. En cas de divergences entre les textes français et anglais, la version française prévaudra.

#### Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and seven, on the fourth of December.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MURDOCH AND COMPANY, a partnership constituted pursuant to the laws of the Bermuda Islands, with address at 6 Front Street, Hamilton HM 11, Bermuda Islands,

duly represented by Mr Charles Etonde, lawyer, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy dated November 15th, 2007.

Said proxy, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

#### Chapter I - Name - Registered office - Duration - Corporate purpose - Capital name

**Art. 1.** A limited liability company is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members and shall be governed by these articles and by the law of August, 10 1915 relating to commercial companies.

The name of the company is STRAWBERRY INVESTMENT 2 S.à r.l.

#### Registered office

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the management board.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office or abroad, by a decision of the members. The company shall remain a Luxembourg company.

#### Duration

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

#### Corporate purpose

**Art. 4.** The purpose for which the company is formed is any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its members, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915 relating to commercial companies.

The company may acquire and sell any other securities by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The company may hold shares in natural persons companies. In addition, the company may acquire, manage, develop and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

#### Capital

**Art. 5.** The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty five Euro) each.

**Art. 6.** The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning commercial companies.

**Art. 7.** Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

**Art. 8.** The company has initially one member. The company may have several members at any time following a division, a transfer of shares or the creation of new shares. In this case, corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of the members representing at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate unit transfer to non-members is subject to the consent of no less than three quarters of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a preemption right which has to be exercised within 30 (thirty) days from the refusal of transfer to a non-member.

**Art. 9.** The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

**Art. 10.** For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

### **Chapter II - Management board - General meeting - Management board**

**Art. 11.** The company will be managed by a management board composed of at least four (4) managers who need not to be members and who are appointed by the sole member or the general meeting of members in case of plurality of members.

The meetings of the management board are convened by any two members of the management board. Written notice of any meeting of the management board of the company shall be given to all managers at least seven (7) days in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the management board of the company. The written notice may be waived by the consent in writing, by fax or e-mail of each member of the management board.

The management board can only validly debate and take decisions if the three quarters of its members is present or represented. Proxies between members of the management board being permitted, a member of the management board can represent more than one of his colleagues.

The managers can also validly take decisions concerning the questions in the agenda of the meeting by fax or e-mail. Written resolutions approved and signed by all members of the management board shall have the same effect as resolutions voted at the management board meetings. Any resolution of the management board shall be validly taken if a majority of the three quarters of its members.

Towards third parties the managers have the most extensive powers to act on behalf of the company in all circumstances. They cannot acquire real estate, hypothecate, pledge or take an interest in other companies without the prior consent of three quarters of the votes of the members.

**Art. 12.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the managers are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed by the signature of at least three (3) members of the management board or by the sole signature of a delegate of the management board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by two members of the management board, whose signature legally commits the company.

### **General meeting**

**Art. 13.** Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

**Art. 14.** Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital.

However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

### **Chapter III - Business year - Allocation of profits business year**

**Art. 15.** The business year begins on January 1st and ends on December 31 of each year.

**Art. 16.** Every year on December 31, the annual accounts are drawn up by the managers.

**Art. 17.** The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

### **Allocation of profits**

**Art. 18.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

#### Chapter IV - Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** The company may be dissolved by a decision of the sole member or the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

**Art. 20.** As long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies. In this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 21.** For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the members refer to the law of August, 10 1915 relating to commercial companies.

##### *Transitory disposition*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2007.

##### *Subscription and payment*

The 500 (five hundred) corporate units have been entirely subscribed by the sole member, MURDOCH AND COMPANY, prenamed.

All the corporate units have been entirely paid up in cash so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) as was certified to the notary executing this deed.

##### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in article 183 of the law on commercial companies have been fulfilled.

##### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at two thousand euros.

##### *Resolutions of the sole member*

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

##### *First resolution*

Are appointed as managers:

1. Mr. Claude Zimmer Graduated in economic sciences, residing professionally in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,
2. Mr. Claude Schmitz, tax adviser, residing professionally in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,
3. Mrs. Barbara Patterson, employee, residing professionally in Compass Point, 9 Bermudiana Road Hamilton, HM 11, Bermuda Islands,
4. Mrs. Kim Stevens, company director, residing professionally in Compass Point, 9 Bermudiana Road Hamilton, HM 11, Bermuda Islands; with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The managers are elected for an undetermined period.

##### *Second resolution*

The company's registered office is located at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian names, civil status and residence, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Signed: C. Etonde, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, Relation: LAC/2007/39478. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008011564/211/303.

(080007733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Transport Fluvial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 2A, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 96.783.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 15 janvier 2008.

*Pour TRANSPORT FLUVIAL SARL*

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

Référence de publication: 2008011394/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM04031. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080007498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

**Boissière Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 42.869.

Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

*BOISSIERE INVESTMENT S.A.*

T. Fleming / C. Schmitz

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008011395/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03741. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080007399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

**Donpal Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 79.133.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

*DONPAL FINANCIERE S.A.*

T. Fleming / G. Hornick

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008011396/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03744. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080007400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

**MW Zander Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 115.596.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

*Pour MW ZANDER LUXEMBOURG HOLDING S.A.*  
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008011397/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM01972. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Springwater MWZ Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 115.515.

---

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

*Pour SPRINGWATER MWZ HOLDINGS Sàrl*  
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008011398/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM01974. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Caswell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 49.650,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 115.426.

---

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*CASWELL S.à.r.l.*

*LOUV S.à r.l.*

*Gérant*

*Signature*

*F. Lanners*

*Gérant*

Référence de publication: 2008011737/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03988. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**NeWeb Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 77.062.

---

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Pour NeWeb HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008011401/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM01971. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Aventura Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 82.345.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008011402/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL03066. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Surinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 89.461.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008011403/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL03057. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Fluinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 72.590.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008011487/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04507. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**mytoma.com, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 96.033.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.  
FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.  
Signature

Référence de publication: 2008011404/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL03071. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**BK Service Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 119.167.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRIPLE A CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008011405/2298/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04503. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Ravendonk Beheer B.V. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.903.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Liquidateur

Référence de publication: 2008011406/803/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04340. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Pointe du Colombier Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 135.076.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twelfth day of December,

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Mr Georgy Kalashnikov, attorney at law, born on 21 August 1979 in Mokba (Russia), residing at Nikulinskaya st., 23 (apt 608), Russia, Moscow,

represented by Ms Elisabeth Guissart, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 7 December 2007.

The above mentioned proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

**Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is established by the appearing party and all persons who will become shareholders there-after a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,

especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholder, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of POINTE DU COLOMBIER INVESTISSEMENTS S.à r.l.

**Art. 2. Registered office.** The Company will have its registered office in the municipality of Munsbach.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Munsbach by a resolution of the Manager, or, as the case may be, the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager, or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager, or, as the case may be, the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office; will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or Persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules provided by the Law.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Share capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred twenty-five (125) shares, with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 7. Increase and reduction of capital.** The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. Board of managers, Statutory auditors

**Art. 9. Board of Managers.** The Company will be managed and administrated by one or several managers, whether shareholders or not (the «Manager(s)»). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the «Board of Managers»).

The Managers will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The single shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

**Art. 10. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers.** The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

**Art. 12. Powers of the Managers.** The Manager, or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Manager, or, as the case may be, the Board of Managers.

**Art. 13. Delegation of Powers.** The Manager, or, as the case may be, the Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to Persons or agents chosen by it.

**Art. 14. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by

reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Manager, or, as the case may be, the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

**Art. 15. Representation of the Company.** In the event of only one Manager being appointed, the Company will be bound by the sole signature of the Manager.

In the event of a Board of Managers being appointed, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers within the limits of such power.

However if the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Manager and one or several Class B Manager the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

**Art. 16. Statutory Auditors.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders.

#### Chapter IV. Meeting of shareholders

**Art. 17. General meeting of shareholders.** If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Manager, or, as the case may be, the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Manager, or, as the case may be, the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Manager, or, as the case may be, the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 18. Powers and obligations of the meeting of shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Manager, or, as the case may be, the Board of Managers by the Law or these Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of the month of June at 9:00 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of these Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders/representing more than half of the share capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the by the Chairman or by the Manager, or, as the case may be, any member of the Board of Managers.

### Chapter V. Financial Year, Distribution of profits

**Art. 21. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

**Art. 22. Adoption of financial statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed; the Manager, or, as the case may be, the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 23. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The single shareholder or the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Manager, or, as the case may be, the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles of Incorporation.

### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 24. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

### Chapter VII. Applicable Law

**Art. 25. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

#### *Subscription and payment*

These Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed share capital (EUR)	Number of shares	Total amount paid-in (EUR)
Mr. Georgy Kalashnikov, prenamed . . . . .	12,500.-	125	12,500.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,000.- (two thousand euros).

#### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2008.

### *Extraordinary general meeting*

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholder, has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at two (2) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an undetermined period:

- Mr Olivier Dorier, company director, born in Saint-Rémy (France), on 25 September 1968, professionally residing at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Stewart Kam-Cheong, réviseur d'entreprises, born in Port-Louis (Mauritius), on 22 July 1962, professionally residing at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office shall be set at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with US notary this original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le douze décembre,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Georgy Kalashnikov, avocat né le 21 août 1979 à Mokba (Russie), résidant à Nikulinskaya st., 23 (apt 608), Moscou, Russie,

représenté par Mademoiselle Elisabeth Guissart, avocate, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 7 décembre 2007.

La procuration susmentionnée, après avoir été paraphée et signée ne variatur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequelle comparant, dûment représenté, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

### **Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les comparants et toutes les personnes qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à tout moment être composée d'un ou plusieurs associés, sans dépasser quarante (40) associés, notamment comme à la suite d'un transfert de parts sociales ou de l'émission de nouvelles parts sociales.

La Société adopte la dénomination POINTE DU COLOMBIER INVESTISSEMENTS S.à r.l.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Munsbach.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité de Munsbach par décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, quelqu'en soit la forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de telles participations.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés votant suivant les quorum et majorités prévus par la Loi.

## Chapitre II. Capital social, Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un ou plusieurs comptes de prime d'émission peut être établi sur lequel toute prime d'émission, en plus de la valeur nominale, sera transférée. Le montant de ces comptes de primes d'émission peut être utilisé pour effectuer le rachat de cette catégorie de parts sociales par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire des droits égaux aux profits et biens de la Société et un vote à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

L'associé unique peut librement transférer ses parts sociales lorsque la Société est composée d'un seul associé. Les parts sociales peuvent être librement transférées entre associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés. Les parts sociales peuvent être transférées à des non-associés uniquement avec l'autorisation de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés aux conditions de quorum et de majorités exigées par ces Statuts, ou selon le cas à celles de la Loi prévues pour les modifications des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

## Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 9. Gérance.** La Société sera gérée et administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non associés (les «Gérant (s)»). Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Ils seront maintenus dans leurs fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles, mais peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de désigner un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B.

**Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut aussi désigner un secrétaire, qui ne doit pas être un Gérant et qui sera responsable de la prise des minutes des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur la convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être organisée si deux des Gérants le requièrent.

Le Président présidera l'ensemble des réunions du Conseil de Gérance et des associés, s'il y en a, sauf s'il est absent, cas où le Conseil de Gérance peut nommer un autre Gérant et l'assemblée générale des associés peut nommer toute autre personne comme président pro tempore par vote à la majorité des membres présents ou représentés à cette réunion.

A l'exception des cas d'urgence ou avec le consentement préalable de toutes les personnes concernées, une convocation par écrit ou par fax du Conseil de Gérance devra être envoyée au moins une semaine à l'avance. Chaque

convocation devra spécifier aussi bien l'heure et le lieu de la réunion que l'agenda et la nature des affaires à aborder. Tous les Gérants peuvent renoncer à la convocation par consentement unanime à la réunion ou par écrit ou par fax. Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues en temps et aux lieux spécifiés in un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

Toutes les réunions se tiendront à Luxembourg ou un autre lieu que le Conseil de Gérance peut déterminer au cas par cas.

Chaque Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en mandatant un autre Gérant par procuration.

Le quorum du Conseil de Gérance est la présence ou la représentation de la majorité des Gérants en fonction. Les décisions seront prises à la majorité des votes des Gérants présent ou représenté à une telle réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication comparable grâce auquel les personnes participantes à la réunion peuvent communiquer les uns avec les autres. La participation à une réunion par téléphone sera considérée comme équivalente à une participation en personne à moins qu'un administrateur ne s'y oppose.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les Gérants, est suffisante et valable de la même façon que si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle approbation peut figurée dans un seul ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et étant chacun signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 11. Minutes des réunions du Conseil de Gérance.** Les minutes de chaque réunion du Conseil de Gérance seront signées par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il existe). Les procurations y resteront attachées.

Les copies ou extraits de telles minutes qui peuvent être produites en justice ou ailleurs seront signées par le Président et par le secrétaire (s'il existe) or par deux membres du Conseil de Gérance.

**Art. 12. Pouvoir du Conseil de Gérance.** Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour réaliser tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés relèvent de compétence du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

**Art. 13. Délégation de Pouvoirs.** Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 14. Conflit d'Intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

**Art. 15. Représentation de la Société.** En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant.

En cas de nomination d'un Conseil de Gérance, la Société sera liée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance endéans les limites de ce pouvoir.

Néanmoins, si l'associé unique ou les associés ont désigné un ou plusieurs Gérants de catégorie A ou un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance endéans les limites de ce pouvoir.

**Art. 16. Commissaires aux Comptes.** Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. A la fin de leur mandat, ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, comme cela peut être le cas, par une résolution de l'assemblée générale des associés.

## Chapitre IV. Assemblée Générale des Associés

**Art. 17. Assemblée Générale des Associés.** Si la société est composée d'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les articles 194 à 196 de la Loi ne sont pas applicables à la situation.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel texte sera envoyé par le Gérant, ou le cas échéant, le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par le Gérant, ou le cas échéant, le Conseil de Gérance, subsidiairement, par le commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, par des associés représentant plus de la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

**Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé au Gérant ou, le cas échéant, au Conseil de Gérance en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier lundi du mois de juin à 9.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Procédure, Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice où tout autrement seront signés par le Président et tout Gérant.

## Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 21. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

**Art. 22. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale ordinaire des associés.

**Art. 23. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut être décidé d'allouer la totalité ou une partie du solde sur un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à l'année financière suivante ou de le distribuer aux actionnaires comme dividende.

L'assemblée générale des associés peut décider de verser des acomptes sur dividendes d'après les principes édictés par le présent article et sur la base de comptes établis par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 24. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti de manière égale aux détenteurs des parts sociales, au pro rata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

### Chapitre VII. Loi Applicable

**Art. 25. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

#### *Souscription et Paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci- après énoncés:

Associé	Capital social souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération totale (EUR)
M. Georgy Kalashnikov, prequalifié . . . . .	12.500,-	125	12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date de la création de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2008.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

L'associé unique agissant à la place de l'assemblée générale des associés a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à deux (2) le nombre des Gérants et décide par ailleurs de nommer comme Gérants pour une période indéterminée:

- Monsieur Olivier Dorier, gérant de société, né à Saint-Rémy (France), le 25 septembre 1968, résidant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg; et
- Monsieur Stewart Kam-Cheong, réviseur d'entreprise, né le 22 juillet 1962 à Port-Louis (Ile Maurice), résidant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg.

2. Le siège social sera installé au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparants connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Guissart, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, LAC/2007/40807. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008011607/220/514.

(080007485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Ravendonk Beheer B.V. S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.903.

---

Le bilan de clôture de liquidation au 18 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Liquidateur

Référence de publication: 2008011407/803/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04346. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Comptoir de la Toiture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4944 Bascharage, 10, rue du Ruisseau.

R.C.S. Luxembourg B 27.720.

---

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 15 janvier 2008.

Pour *COMPTOIR DE LA TOITURE SARL*

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

Référence de publication: 2008011410/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04415. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Auberge du Lac, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6841 Machtum, 77, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 19.140.

---

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 15 janvier 2008.

Pour *AUBERGE DU LAC SARL*

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

Référence de publication: 2008011411/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04411. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Postbahnhof an der Spree 5, Berlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 135.115.

---

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, am elften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Frieders, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

POSTBAHNHOF AN DER SPREE HOLDING, BERLIN S.à r.l., société à responsabilité limitée, eine nach dem luxemburgischen Recht gegründete Gesellschaft, die ihren Sitz in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxemburg, hat und hier durch Maître Candice Wisser, Rechtsanwältin, mit Adresse in Luxemburg, im Wege einer am 11. Dezember 2007 gegebenen Vollmacht, vertreten wurde.

Welche Vollmacht, nachdem sie durch den oben benannten Vertreter und den unterzeichnenden Notar ne varietur gezeichnet wurde, mit dieser Urkunde verbunden bleiben soll, um zusammen registriert zu werden.

Die oben benannte Partei, vertreten wie oben erwähnt, erklärt ihre Absicht, mit dieser Urkunde eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit nur einem Gesellschafter zu gründen und die folgende Satzung aufzuzeichnen:

#### **Titel I.- Firma - Sitz - Zweck - Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den bestehenden luxemburgischen Gesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungen, dem Gesetz vom 18. September 1933 über Gesellschaften mit beschränkter Haftung, wie abgeändert, und dem Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die Ein-Gesellschafter Gesellschaft mit beschränkter Haftung (hiernach die «Gesetze») und der hiernach folgenden Satzung (die «Satzung») unterliegt.

**Art. 2.** Die Gesellschaft führt die Firma POSTBAHNHOF AN DER SPREE 5, BERLIN S.à r.l.

**Art. 3.** Der Gesellschaftssitz ist in Luxemburg. Er kann auf Grund eines Beschlusses der Gesellschafter, welcher nach den gesetzlichen Regelungen, die für eine Satzungsänderung maßgeblich sind, ergeht, an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Im Falle außergewöhnlicher politischer oder wirtschaftlicher Ereignisse, welche auftreten oder sich dringlich ergeben und die normale Aktivität oder Kommunikation am Gesellschaftssitz mit dem Ausland erschweren, kann der Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden bis diese Ereignisse oder Umstände nicht mehr vorhanden sind.

Eine solche Entscheidung hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft. Die Entscheidung wird durch das Organ der Gesellschaft an Drittparteien bekannt gemacht, welches am besten dafür in der Lage ist.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft sind Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, deren Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie die Übertragung durch Verkauf, Austausch oder auf andere Weise von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schulforderungen, Scheinen und anderen Wertpapieren oder Effekten aller Art sowie der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeglicher finanzieller, industrieller oder kommerzieller Gesellschaften beteiligen und kann finanzielle Unterstützung im Wege von Darlehen, Garantien oder auf sonstige Weise geben an verbundene Unternehmen oder Unternehmen derselben Gruppe. Die Gesellschaft kann auch Zweigstellen in Luxemburg oder im Ausland begründen. Die Gesellschaft kann in jeglicher Art Schulden aufnehmen gegen flüssige oder fixe Vermögenswerte von verbundenen oder nicht verbundenen Unternehmen, und kann Schuldinstrumente ausgeben.

Des weiteren umfasst der Gesellschaftszweck den Ankauf, die Verwaltung, die Entwicklung durch Vermietung oder auf andere Weise, wie anwendbar, und den Verkauf von Immobilien und Grundstücken jeglicher Art innerhalb des Großherzogtums Luxemburg oder im Ausland.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen, jede Art finanzieller, beweglicher und unbeweglicher, kommerzieller und industrieller Operationen tätigen, welche sie zur Verwirklichung und Förderung ihres Zweckes für notwendig erachtet.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Dauer gegründet.

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird nicht durch Insolvenz, Zahlungsunfähigkeit oder Verlust der Geschäftsfähigkeit eines Gesellschafters aufgelöst.

#### **Titel II.- Gesellschaftskapital - Anteile**

**Art. 7.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in einhundertfünfzig (125) Anteile von je einhundert euro (EUR 100,-).

**Art. 8.** Die Anteile können, solange es nur einen Gesellschafter gibt, von diesem Gesellschafter ohne Beschränkungen übertragen werden.

Im Falle, dass es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Eine Übertragung von Anteilen inter vivos an Nichtgesellschafter kann nur nach Zustimmung von Gesellschaftern, welche mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten, erfolgen.

Für alle anderen Angelegenheiten wird auf die Artikel 189 und 190 des luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften verwiesen.

**Art. 9.** Ein Gesellschafter, seine Erben, Vertreter, Berechtigten oder Gläubiger können weder einen Antrag auf Siegelanlegung an den Gütern und Werten der Gesellschaft stellen, noch in irgendeiner Form den normalen Geschäftsgang der Gesellschaft beeinträchtigen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Bilanzen und die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung beziehen.

### **Titel III.- Geschäftsführung**

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern, welche von den Gesellschaftern für eine unbestimmte Dauer gewählt werden, verwaltet. Sofern mehrere Geschäftsführer gewählt sind, bilden sie einen Vorstand. Die Geschäftsführer können ohne Angabe von Gründen, ad nutum, abgewählt werden.

Der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand ist mit den größtmöglichen Befugnissen ausgestattet, um alle Handlungen zur Verwaltung und Geschäftstätigkeit der Gesellschaft im Einklang mit dem Gesellschaftszweck durchführen zu können, wobei ihm alle Befugnisse zustehen, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Gesellschafterversammlung zugeschrieben werden.

Sollte die Gesellschaft als Klägerin oder Beklagte in einem Rechtsstreit auftreten, vertritt der Geschäftsführer, oder im Falle des Vorstands der vom Vorstand dafür autorisierte Geschäftsführer, die Gesellschaft in ihrem eigenen Namen.

Im Falle der Ernennung mehrerer Geschäftsführer wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Mitgliedern des Vorstandes rechtswirksam verpflichtet.

Der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand kann seine Zuständigkeiten für spezielle Aufgaben an Unterbevollmächtigte oder an einen oder mehrere ad hoc Vertreter delegieren.

Im Falle mehrerer Geschäftsführer kann der Vorstand nur wirksam entscheiden, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse des Vorstandes benötigen eine Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer.

Alle Treffen des Vorstandes finden in Luxemburg statt.

Beschlüsse, welche von allen Mitgliedern des Vorstandes unterzeichnet sind, gelten als genauso wirksam angenommen, als wenn diese Beschlüsse bei einer korrekt einberufenen und abgehaltenen Vorstandssitzung getroffen worden wären. Die Unterschriften können auf einem einzelnen Dokument oder auf mehreren identischen Kopien erscheinen und sie können durch Brief, Telefax oder ähnliche Kommunikation nachgewiesen werden.

Außerdem soll jedes Vorstandsmitglied - welches an einer Vorstandssitzung im Wege einer Kommunikationshilfe (einschließlich Telefon) teilnimmt, welche es den (selbst, durch Vollmacht oder ebenfalls durch eine Kommunikationshilfe) anwesenden Vorstandsmitgliedern erlaubt, das andere Vorstandsmitglied jederzeit während der Sitzung zu hören und selbst gehört zu werden - als für diese Vorstandssitzung anwesend gelten und soll bei der Aufstellung des Quorums und mit seiner Stimme bei Abstimmungen während einer solchen Sitzung berücksichtigt werden.

Sollte ein Beschluss im Wege einer Telefonkonferenz gefasst werden, so soll der Beschluss als in Luxemburg gefasst gelten, sofern die Telefonkonferenz von Luxemburg aus initiiert wurde.

### **Titel IV.- Gesellschafterversammlung**

**Art. 11.** Der einzige Gesellschafter ist mit allen Zuständigkeiten ausgestattet, die der Gesellschafterversammlung nach Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 eingeräumt werden.

Alle Entscheidungen, welche nicht in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers oder des Vorstands fallen, können vom Gesellschafter getroffen werden. Jede solcher Entscheidungen muss schriftlich verfasst, in einem Protokoll festgehalten und in einem speziellen Register registriert werden.

Sollte mehr als ein Gesellschafter existieren, so werden die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung gefasst oder durch schriftliche Beratung auf Initiative der Geschäftsführung. Beschlüsse gelten nur als angenommen, wenn Gesellschafter, welche mehr als fünfzig Prozent (50%) des Kapitals vertreten, zugestimmt haben.

Beschlüsse zur Abänderung dieser Satzung können mit Blick auf das geltende Gesetz nur wirksam gefasst werden, wenn ein solcher Beschluss von der Mehrheit der Gesellschafter gefasst wird, wobei ein Quorum von 3/4 des existierenden Gesellschaftskapitals anwesend sein muss.

Alle Gesellschafterversammlungen finden in Luxemburg statt.

Jeder Gesellschaftsanteil beinhaltet das Recht zur Abgabe einer Stimme auf jeder Gesellschafterversammlung.

Jeder Gesellschafter kann im Wege einer schriftlichen Vollmacht eine andere Person, die kein Gesellschafter sein muss, autorisieren, ihn auf einer Gesellschafterversammlung zu vertreten und in seinem Namen und auf seine Rechnung abzustimmen.

### **Titel IV.- Geschäftsjahr - Gewinn - Reserven**

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am letzten Dezembertag eines jeden Jahres.

**Art. 13.** Jedes Jahr, am letzten Tag des Monats Dezember, werden ein Inventar der Aktiva und Verpflichtungen der Gesellschaft, sowie eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung erstellt.

Das Einkommen der Gesellschaft, nach Abzug der generellen Ausgaben und der Unkosten, der Abschreibungen und der Provisionen, stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; dieser Abzug ist solange obligatorisch, bis der Reservefonds zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals umfasst. Der Abzug muss allerdings wieder bis zur vollständigen Herstellung des Reservefonds aufgenommen werden, wenn der Fond, zu welchem Zeitpunkt und aus welchem Grund auch immer, vermindert wurde.

Der verbleibende Betrag des Nettogewinns steht der Gesellschafterversammlung der Gesellschafter zur Verfügung.

#### **Titel VI.- Liquidation - Auflösung**

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren ausgeführt, welche keine Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung, mit der in Artikel 142 des Gesetzes vom 10. August 1915 und seinen Abänderungsgesetzen bestimmten Mehrheit, ernannt werden. Der (die) Liquidator(en) verfüg(en) über die weitestgehenden Befugnisse zur Realisierung des existierenden Vermögens und Begleichung der Verpflichtungen.

Der nach der Begleichung aller Kosten, Schulden und Ausgaben, welche aufgrund der Liquidation entstehen, zur Verfügung stehende Betrag soll verwendet werden, um die von den Gesellschaftern auf Gesellschaftsanteile eingezahlten Beträge zurückzuzahlen.

Der danach noch bestehende Restbetrag wird an die Gesellschafter im Verhältnis ihrer Gesellschaftsbeteiligung ausbezahlt.

#### **Titel VII.- Verschiedenes**

**Art. 15.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Parteien auf die bestehenden gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaften und endet am 31. Dezember 2008.

#### *Zeichnung*

Nachdem diese Satzung wie obenstehend verfasst wurde, erklärt die erschienene Partei, wie folgt Anteile der Gesellschaft zu zeichnen:

	Anteile
POSTBAHNHOF AN DER SPREE HOLDING, BERLIN S.à r.l. . . . . .	125
Gesamt: hundertfunfundzwanzig . . . . .	125

Die Anteile wurden vollständig bis zu einem Betrag von einhundert euro (EUR 100,-) je Anteil durch Barzahlung in Höhe von zwölftausendfünfhundert euro (EUR 12.500,-) eingezahlt.

Als Ergebnis steht ab dem jetzigen Zeitpunkt der Gesellschaft der Betrag von zwölftausendfünfhundert euro (EUR 12.500,-) zur Verfügung, was von dem Notar, welcher diese Urkunde unterzeichnet, bestätigt wird.

#### *Kosten*

Die aufgrund dieser Gründung angefallenen Ausgaben, Kosten, Entschädigungen oder Gebühren jeglicher Form, welche durch die Gesellschaft zu begleichen sind, werden auf ungefähr 1.600,- € geschätzt.

#### *Außerordentliche Gesellschafterversammlung*

Nachdem diese Satzung soeben verabschiedet wurde, entscheidet der oben erwähnte einzige Gesellschafter, eine Gesellschafterversammlung abzuhalten. Nachdem festgestellt wurde, dass die Gesellschafterversammlung wirksam konstituiert wurde, hat diese die folgenden Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft ist in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxemburg;
- 2) Als Geschäftsführer (gérant) der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer wird folgende Person ernannt:

Henrik Rossen, Direktor, geboren am 27. März 1957 in Lundtofte, Dänemark, mit Adresse in Geelsskovej 25, DK-2830 Virum, Dänemark;

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie am Anfang dieser Urkunde erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. Wiser, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007. Relation: LAC/2007/41287. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxembourg, den 15. Januar 2008.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008011646/212/172.

(080007896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Lux-Promotion 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 68, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 100.039.

---

Le bilan de clôture au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2008011415/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02437. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080007360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Lux-Promotion 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 68, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 103.796.

---

Le bilan de clôture au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2008011416/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02443. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080007362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Moon International Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 66.836.

---

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008011491/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04528. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080007188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Schwarzer Peter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9213 Diekirch, 10, rue de Brabant.

R.C.S. Luxembourg B 104.831.

---

Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2008011417/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00154. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Lux Promotion 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 68, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 94.371.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2008011418/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02373. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Am Stall Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6955 Rodembourg, 1, rue de Wormeldange.

R.C.S. Luxembourg B 81.505.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2008011419/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02478. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Stel Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.620.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008011495/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05363. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Taiga S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2426 Luxembourg, 7, rue Marcel Reuland.

R.C.S. Luxembourg B 104.293.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2008011420/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02466. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Antennes Kirsch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8011 Strassen, 301, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 36.131.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2008011421/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02473. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**JÜRGEN - SCHILLO G.m.b.H., Frisör und Toupetstudio, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 4, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 33.018.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2008011422/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02495. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Applied Radio Technology S.A. Holding Company, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 92.637.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008011497/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04149. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Dépôt MANGEN ET KRACK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4997 Schouweiler, 14, rue de Dahlem.

R.C.S. Luxembourg B 25.916.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2008011423/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02484. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080007382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Jack & Sons Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 87.233.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008011424/255/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, réf. LSO-CL06163. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080007387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Latina Energy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 101.486.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP SARL

Signatures

Référence de publication: 2008011425/6762/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04274. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080007392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Trading and Shipping S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 106.793.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*L'Administrateur-Délégué*

Référence de publication: 2008011429/2741/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03349. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080007354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Johnson Controls SA/NV, Luxembourg branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1731 Luxembourg, 26, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 99.162.

Les comptes annuels de la maison-mère au 30 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008011432/1026/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04688. - Reçu 80 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**SEPINVEST S.A., Société Européenne de Participations et Investissements, Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 37.082.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Signature

Le liquidateur

Référence de publication: 2008011437/6312/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04174. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Strategic Partners S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.252.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGIC PARTNERS Sàrl

Signature / Signature

Un gérant / Un gérant

Référence de publication: 2008011439/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04330. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Applied Radio Technology S.A. Holding Company, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 92.637.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008011498/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04151. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Effequatro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.608.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2008011440/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04315. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**LB SPV SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 121.832.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LB SPV SCA  
FALCON LB S.à r.l.  
Gérant unique  
Signature

Référence de publication: 2008011441/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04295. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Beauritz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 84.264.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 octobre 2001, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 332 du 28 février 2002, modifiée pour la dernière fois par-devant le même notaire en date du 8 novembre 2002, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 1799 du 19 février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BEAURITZ S.A.  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008011442/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03843. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Beauritz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 84.264.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 octobre 2001, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 332 du 28 février 2002, modifiée pour la dernière fois par-devant le même notaire en date du 8 novembre 2002, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 1799 du 19 février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *BEAURITZ S.A.*  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008011443/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03851. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080007281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Beauritz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 84.264.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 octobre 2001, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 332 du 28 février 2002, modifiée pour la dernière fois par-devant le même notaire en date du 8 novembre 2002, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 1799 du 19 février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *BEAURITZ S.A.*  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008011444/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03856. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080007283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Solidus GP SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.512.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 5 août 2004, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 1087 du 28 octobre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *SOLIDUS GP SA*  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008011445/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03859. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080007286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Questor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.781.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mars 2004, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 501 du 13 mai 2004, modifiée par-devant le même notaire en date du 24 octobre 2005, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 419 du 25 février 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour QUESTOR S.A.  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008011446/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03862. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080007288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Oustal SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 84.235.

—  
Constituée en date du 12 octobre 2001 par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster,  
acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 326 du 27 février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OUSTAL S.A.  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008011447/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03870. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080007298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Colonnade Holdco N° 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.179.

—  
Constituée par-devant M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 août 2005,  
acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 1404 du 16 décembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COLONNADE HOLDCO N° 6 S.à r.l.  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008011449/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03875. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080007302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Colonnade Holdco N° 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.179.

—  
Constituée par-devant M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 août 2005,  
acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 1404 du 16 décembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COLONNADE HOLDCO N ° 6 S.à r.l.  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008011450/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03878. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Lambaro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 107.467.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008011522/50/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05411. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Bringar Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.802.

Le siège social a été transféré de Panama à Luxembourg, suivant acte de M<sup>e</sup> Paul Bettingen, notaire alors de résidence à Niederanven, et maintenant à Senningerberg, en date du 24 décembre 2003, acte publié au Mémorial C n ° 302 du 16 mars 2004.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRINGAR INVESTMENTS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008011451/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03880. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Alov S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 103.414.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008011409/260/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04364. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---